



---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le onze (11) juillet deux mille seize (2016), à 19h30, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

---

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

La conseillère Ginette Claude est absente et a avisé de son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 JUIN 2016 ET DU 7 JUILLET 2016**
4. **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2016**
5. **RÈGLEMENTATION :**
  - 5.1. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant l'agrandissement de la caserne incendie;
  - 5.2. Avis de motion concernant l'adoption du règlement #2016-12, étant le règlement modifiant et remplaçant le règlement #2015-11 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux;
6. **RÉSOLUTIONS :**
  - 6.1. **ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**
    - 6.1.1. Demande de partenariat financier du Rassemblement Anciennes et Modifiées Isle-aux-Coudres (R.A.M.);
    - 6.1.2. Participation financière pour permettre aux jeunes du camp de jour d'aller au Camp Le Manoir;
    - 6.1.3. Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous de la réunion du 30 mai 2016;
    - 6.1.4. Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Corporation Restons Chez Nous de la réunion du 27 juin 2016;
    - 6.1.5. Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous de la réunion du 29 juin 2016;
  - 6.2. **TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT**
    - 6.2.1. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports du Québec de diminuer la limite de

vitesse permise à proximité de la Halte du Pilier située au 2191, chemin des Coudriers;

6.2.2. Opposition à la résolution portant le numéro 127-07-16 de la Municipalité de Les Éboulements;

6.2.3. Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et à la Société des traversiers du Québec pour que soit réalisée une étude concernant l'amélioration de la circulation dans le cœur du village de Saint-Joseph-de-la-Rive lors des longues files d'attente du traversier;

### **6.3. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**

6.3.1. Mandat à CIB Groupe Conseil concernant l'agrandissement de la caserne incendie;

### **6.4. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE**

6.4.1. Demande de dérogations mineures numéro 2016-06 concernant le lot numéro 5 275 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1352-21-6170);

6.4.2. Demande de dérogations mineures numéro 2016-07 concernant le lot numéro 5 788 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1652-02-6486);

6.4.3. Demande de dérogation mineure numéro 2016-08 concernant le lot numéro 5 275 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1252-66-9531);

6.4.4. Demande de dérogation mineure numéro 2016-09 concernant la propriété située au 1064, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres (matricule 1353-32-0384);

6.4.5. Demande de dérogation mineure numéro 2016-10 concernant le lot numéro 5 275 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1550-02-8384);

6.4.6. Demande de dérogation mineure numéro 2016-11 concernant la propriété située au 1580, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres (matricule 0950-72-7556);

6.4.7. Fermeture d'une partie d'un ancien chemin municipal désaffecté (lot 5 276 492 du cadastre du Québec) et vente en faveur de monsieur Patrick Kelley;

### **#2016-07-223 - Adoption de l'ordre du jour**

À 19h33, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **#2016-07-224 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 juillet 2016 en gardant le varia ouvert.

### **#2016-07-225 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 juin 2016 et du 7 juillet 2016**

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 juin 2016 et du 7 juillet 2016.

**#2016-07-226 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de juin 2016**

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de juin 2016.

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES**

<b>COMPTES PAYÉS JUIN 2016</b>	
Masse salariale	15 658.34 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	959.08 \$
Noëlle-Ange Harvey (salaire de conseillère)	1 037.73 \$
Patrice Desgagnés (salaire de conseiller)	1 237.73 \$
Ginette Claude (salaire de conseillère)	1 237.73 \$
Viateur Tremblay (salaire de conseiller)	1 037.73 \$
Céline Dufour (salaire de conseillère)	837.73 \$
Violette Bouchard (salaire de conseillère)	637.73 \$
Daniel Tremblay (remboursement frais cellulaire 2016 réso.2016-03-98)	20.00 \$
Gabriel Harvey (remboursement frais déplacement formation)	142.20 \$
Jérôme Desgagnés (remboursement frais de déplacement formation)	113.85 \$
Jeff Dufour (remboursement frais de déplacement formation)	27.90 \$
Raynold Perron (remboursement frais de déplacement formation)	114.03 \$
Daniel Tremblay (remboursement frais déplacement formation)	6.53 \$
Brigitte Dufour (frais de déplacement)	13.95 \$
Camille Bergeron (frais de déplacement + achat camp de jour)	169.46 \$
Marie Dufour (remboursement achat camp de jour)	124.53 \$
Paméla Harvey (remboursement congrès)	131.46 \$
Ensemble Vocal de Charlevoix (don)	150.00 \$
Croix-Rouge (adhésion)	192.80 \$
Musée Maritime de Charlevoix (tournoi de golf)	190.00 \$
Club des Aînés la FADOQ	500.00 \$
Classique de Course de Chiens (Fête Nationale)	250.00 \$
Ville de Baie St-Paul (aréna)	9 681.00 \$
Association Directeurs Municipaux	578.32 \$
Financière Banque Nationale (paiement intérêts)	19 492.72 \$
Visa Desjardins	209.86 \$
Pétroles Irving	596.53 \$
Hydro Québec	3 115.68 \$
Bell Mobilité	86.57 \$
Revenu Canada (remises juin 2016)	3 552.78 \$
Revenu Québec (remises Juin 2016)	8 336.25 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>70 440.22 \$</b>
<b>COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>	
Bell Canada	81.93 \$
Hydro Québec	7 693.79 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>7 775.72 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER</b>	
Alimentation W. Boudreault	54.72 \$
Agence Vivre Chez Soi	517.39 \$
Aréo Feu	143.41 \$
Broderie RB	141.43 \$
Bureauthèque Pro Inc.	532.46 \$
Chambre de Commerce de Charlevoix	74.73 \$

Classement Turcotte Inc.	1 252.08 \$
Communication Charlevoix (location padgets)	228.75 \$
Dendrotik	144.30 \$
Distributions Sports et Loisirs	197.81 \$
Énergie et Ressources naturelles Québec	32.00 \$
G.Perron Excavation	413.91 \$
Garage D.L. Enr	1 274.39 \$
Germain Bergeron (achat moteur usagé service incendie)	150.00 \$
Gestion des Matières Résiduelles	52 892.00 \$
Hebdo Charlevoisien	544.98 \$
Karine Boudreault (location terrain stationnement Juin 2016)	100.00 \$
Larouche Lettrage	229.95 \$
Librairie Baie St-Paul	282.98 \$
Meunerie Charlevoix	127.05 \$
MRC de Charlevoix	47 525.77 \$
PMT Roy assurances et services financiers	3 248.00 \$
Promotion A.T.	114.77 \$
Quincaillerie Castonguay	775.78 \$
Quincaillerie Dufour	536.86 \$
SPCA Charlevoix	2 510.41 \$
Tétra Tech QI Inc.	2 476.05 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres (guide séjour + guide séjour Les Moulins)	1 106.64 \$
Valère d'Anjou	66.00 \$
Ville de Baie St-Paul	613.00 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>118 307.62 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT</b>	
Hall-Chem	991.66 \$
Équipement N.C.N. Ltée	431.16 \$
Quincaillerie Castonguay	868.65 \$
G. Perron Excavation	2 552.45 \$
Réal Huot	1 605.47 \$
Sani Charlevoix	2 029.31 \$
Industries Océan Inc	95.30 \$
Environex	219.58 \$
Excavation de l'Isle	109.23 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>8 902.81 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	
	<b>205 426.37 \$</b>

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

**Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **#2016-07-227 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant l'agrandissement de la caserne incendie**

La conseillère Noëlle-Ange Harvey donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne incendie située sur le chemin de la Baleine.

#### **#2016-07-228 - Avis de motion concernant l'adoption du règlement #2016-12, étant le règlement modifiant et remplaçant le règlement #2015-11 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux**

La conseillère Violette Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement #2016-12 intitulé « *Règlement modifiant et remplaçant le règlement #2015-11 afin de préciser les normes en matière de stationnement dans les chemins municipaux* » sera adopté.

#### **#2016-07-229 - Demande de partenariat financier du Rassemblement Anciennes et Modifiées Isle-aux-Coudres (R.A.M.)**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement au Rassemblement Anciennes et Modifiées Isle-aux-Coudres devant avoir lieu lors de la fin de semaine de la Fête du Travail les 2, 3 et 4 septembre 2016, pour un montant de 500,00 \$, en mettant à leur disposition le terrain de jeux municipal et en leur prêtant les chaises, les tables et les scènes selon les modalités de l'entente déjà prévue à cet effet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2016-07-230 – Participation financière pour l'inscription des jeunes du camp de jour au Camp Le Manoir**

Considérant que les jeunes du camp de jour municipal ont démontré leur intérêt à effectuer des sorties au Camp Le Manoir situé à Les Éboulements;

Considérant que quatre (4) sorties au Camp Le Manoir sont prévues à la programmation du camp de jour municipal pour l'été 2016;

Considérant qu'il coûte 18,00 \$ par enfant par jour pour avoir accès aux installations du Camp Le Manoir;

Considérant que la navette du Camp Le Manoir pour transporter les enfants du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive audit camp et vice-versa coûte 40,00 \$ par jour, peu importe le nombre d'enfants;

Considérant que la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres participe financièrement à ces sorties pour la somme de 500,00 \$;

Considérant que les parents défraient la somme de 7,00 \$ par enfant par sortie;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité à déboursier le solde restant du coût total des quatre (4) sorties des jeunes du camp de jour municipal au Camp Le Manoir de Les Éboulements, déductions faites de l'aide

financière de la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres et de la contribution des parents. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-07-231 – Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous de la réunion du 30 mai 2016**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2016 du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous.

**#2016-07-232 – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Corporation Restons Chez Nous tenue le 27 juin 2016**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2016 de la Corporation Restons Chez Nous.

**#2016-07-233 – Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous de la réunion du 27 juin 2016**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2016 du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous.

**#2016-07-234 – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de diminuer la limite de vitesse permise à proximité de la Halte du Pilier située au 2191, chemin des Coudriers**

Considérant que la Halte du Pilier, propriété municipale et qui est située au 2191, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, sert de halte multifonctionnelle à l'usage de la population en général;

Considérant qu'à partir de cette halte, plusieurs adeptes de sports nautiques, tels que les adeptes de kitesurf, accèdent au Fleuve Saint-Laurent;

Considérant que cet accès au Fleuve Saint-Laurent ne peut se faire qu'en traversant le chemin des Coudriers;

Considérant que cet accès au Fleuve Saint-Laurent s'effectue à la sortie d'un détour lorsqu'on arrive de l'Ouest;

Considérant que la limite maximale de vitesse permise dans ce secteur du chemin des Coudriers est de 70 kilomètres à l'heure (70 km/h);

Considérant que l'achalandage de ladite halte est en constante évolution et qu'elle se compose de plus en plus de jeunes personnes;

Considérant que la sécurité des usagers de la halte et de la route est compromise en raison des éléments ci-dessus exposés;

Considérant les discussions à ce sujet qui ont été tenues entre monsieur Dominic Tremblay, maire, et monsieur Steve Falardeau, représentant du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports du Québec;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de réduire la vitesse à 50 kilomètres à l'heure (50 km/h) au moins sur la section du chemin des Coudriers comprise entre les numéros civiques 2070 et 2223.

Il est également résolu que des copies conformes de la présente résolution soient transmises à monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ainsi qu'à monsieur Steve Falardeau, chef du service de l'entretien et de l'exploitation du réseau dudit ministère.

## **#2016-07-235 - Opposition à la résolution portant le numéro 127-07-16 de la Municipalité de Les Éboulements**

---

Considérant la résolution portant le numéro 127-07-16, intitulée « Demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une étude pour l'implantation d'une application mobile concernant l'attente pour le traversier Saint-Joseph-de-la-Rive/Isle-aux-Coudres », adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Les Éboulements lors de la séance ordinaire du 4 juillet dernier, par laquelle ledit conseil municipal demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'enclencher un processus d'analyse permettant de trouver des solutions pour améliorer la circulation dans le cœur du village de Saint-Joseph-de-la-Rive comme par exemple l'implantation d'une application mobile concernant l'attente pour le traversier reliant Saint-Joseph-de-la-Rive à L'Isle-aux-Coudres;

Considérant que le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres est contre la solution proposée dans cette résolution, soit l'implantation d'une application mobile;

Considérant que cette solution proposée par la municipalité de Les Éboulements aura des répercussions négatives sur l'économie de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et sur celle de la municipalité de Les Éboulements dans laquelle est situé le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive, et plus particulièrement des industries touristiques de ces deux municipalités voisines;

Considérant que l'achalandage et la popularité de L'Isle-aux-Coudres bénéficient sans aucun doute aussi à la municipalité de Les Éboulements;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la municipalité de Les Éboulements d'annuler ou modifier sa résolution portant le numéro 127-07-16 intitulée « Demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une étude pour l'implantation d'une application mobile concernant l'attente pour le traversier Saint-Joseph-de-la-Rive/Isle-aux-Coudres » afin d'enlever l'implantation d'une application mobile comme piste de solution à étudier et de transmettre des copies conformes de la nouvelle résolution adoptée par le conseil municipal de Les Éboulements aux destinataires suivants, à savoir :

- . monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports du Québec;
- . monsieur Steve Falardeau, chef du service de l'entretien et de l'exploitation du réseau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
- . monsieur Jocelyn Fortier, président directeur général de la Société des traversiers du Québec;
- . monsieur Michel Tassy, directeur de la traverse Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;
- . monsieur Dominic Tremblay, maire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

Il est également résolu que des copies conformes de la présente résolution soient transmises aux personnes ci-après nommées, à savoir :

- . monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports du Québec;
- . monsieur Steve Falardeau, chef du service de l'entretien et de l'exploitation du réseau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
- . monsieur Jocelyn Fortier, président directeur général de la Société des traversiers du Québec;
- . monsieur Michel Tassy, directeur de la traverse Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;

. monsieur Pierre Tremblay, maire de la municipalité de Les Éboulements.

**#2016-07-236 – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et à la Société des traversiers du Québec pour que soit réalisée une étude concernant l'amélioration de la circulation dans le cœur du village de Saint-Joseph-de-la-Rive lors des longues files d'attente du traversier**

---

Considérant la problématique subie par les résidents et les touristes de Saint-Joseph-de-la-Rive lorsqu'il y a un achalandage occasionnel au traversier reliant Saint-Joseph-de-la-Rive à L'Isle-aux-Coudres débordant de l'intersection de la Côte à Godin et de la rue Félix-Antoine-Savard;

Considérant que les files d'attente occasionnées par cette situation perturbent la circulation automobile dans ledit secteur;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ainsi qu'à la Société des traversiers du Québec d'étudier, en collaboration avec les municipalités de L'Isle-aux-Coudres et de Les Éboulements, des pistes de solution à la problématique d'achalandage ci-dessus exposée à la traverse reliant Saint-Joseph-de-la-Rive à L'Isle-aux-Coudres sans toutefois diminuer l'achalandage à L'Isle-aux-Coudres ni porter entrave aux industries touristiques des municipalités de L'Isle-aux-Coudres et de Les Éboulements.

Il est également résolu de demander à la municipalité de Les Éboulements d'appuyer la présente démarche par l'adoption d'une résolution à cet effet.

Il est enfin résolu que des copies conformes de la présente résolution soient transmises aux personnes ci-après nommées, à savoir :

. monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports du Québec;

. monsieur Steve Falardeau, chef du service de l'entretien et de l'exploitation du réseau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

. monsieur Jocelyn Fortier, président directeur général de la Société des traversiers du Québec;

. monsieur Michel Tassy, directeur de la traverse Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;

. monsieur Pierre Tremblay, maire de la municipalité de Les Éboulements.

**#2016-07-237 – Mandat à CIB Groupe Conseil concernant l'agrandissement de la caserne incendie**

---

Considérant la volonté de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres de procéder à l'agrandissement de la caserne incendie;

Considérant que des travaux de plomberie, d'électricité et de ventilation devront avoir lieu tant dans la partie actuelle de la caserne que dans la nouvelle partie à être construite;

Considérant la recommandation de monsieur Normand Desgagnés, architecte au dossier, de retenir les services professionnels de la firme d'ingénieurs CIB Groupe Conseil Inc.;

Considérant l'offre de services de CIB Groupe Conseils Inc. datée du 6 juillet 2016 au montant de 12 650,00 \$ plus taxes;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat à la firme d'ingénieurs CIB Groupe Conseil Inc. d'effectuer les relevés de plomberie, de ventilation et d'électricité



ainsi que la mise en plan, de préparer les plans et devis pour soumission et d'effectuer une surveillance partielle pendant les travaux. Il est également résolu d'autoriser monsieur Dominic Tremblay, maire, et/ou madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre de services de CIB Groupe Conseil Inc. datée du 6 juillet 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-07-238 – Demande de dérogations mineures numéro 2016-06 concernant le lot numéro 5 275 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1352-21-6170)**

---

Considérant la demande de dérogations mineures numéro 2016-06 concernant la construction d'un garage sur lot numéro 5 275 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1352-21-6170), par laquelle il est demandé ce qui suit, à savoir :

- . Autoriser une marge de recul latérale de 0,20 mètre; la norme minimale étant de 2,0 mètres;
- . Autoriser une superficie totale de 39,3 mètres carrés; la norme maximale étant de 25,0 mètres carrés;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a tenu une séance le 6 juillet 2016 et recommande de refuser la demande de dérogations mineures en ce qui concerne la marge de recul à vingt centimètres (0,20 m) plutôt qu'à deux mètres (2 m) minimum mais recommande d'accepter la construction d'un garage qui aurait une superficie de 39,3 mètres carrés dans l'éventualité où le contribuable décidait de construire un garage respectant toute autre disposition réglementaire;

Considérant qu'un garage avec la superficie demandée, soit 39,3 mètres carrés existait sur la propriété avant de s'effondrer sous le poids de la neige à l'hiver 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser partiellement la demande de dérogations mineures portant le numéro 2016-06 concernant le lot numéro 5 275 281 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1352-21-6170), c'est-à-dire de refuser la construction d'un garage ayant une marge de recul latérale de vingt centimètres (0,20 m) mais d'autoriser la construction d'un garage ayant une superficie totale de 39,3 mètres carrés même si la norme maximale est de 25,0 mètres carrés, à la condition toutefois que la construction de ce garage respecte toute autre disposition réglementaire.

**#2016-07-239 – Demande de dérogations mineures numéro 2016-07 concernant le lot numéro 5 788 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1652-02-6486)**

---

Considérant la demande de dérogations mineures numéro 2016-07 concernant le lot numéro 5 788 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1652-02-6486), par laquelle il est demandé ce qui suit concernant un lotissement, à savoir :

- . Autoriser une largeur de 41,96 mètres; la norme minimale étant de 50,0 mètres.
- . Autoriser une superficie de 2 512,4 mètres carrés; la norme minimale étant de 4 000,0 mètres carrés.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a tenu une séance le 6 juillet 2016 et recommande d'accepter cette demande de dérogations mineures;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogations mineures numéro 2016-07 concernant le lot numéro 5 788 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1652-02-6486) afin d'autoriser un lotissement d'une largeur de 41,96 mètres même si la norme minimale est de 50,0 mètres et

d'autoriser une superficie de 2 512,4 mètres carrés même si la norme minimale est de 4 000,0 mètres carrés.

**#2016-07-240 – Demande de dérogation mineure numéro 2016-08 concernant le lot numéro 5 275 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1252-66-9531)**

---

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 2016-08 concernant le lot numéro 5 275 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1252-66-9531), par laquelle il est demandé d'autoriser une superficie totale pour des remises de 42,0 mètres carrés; la norme maximale étant de 25,0 mètres carrés.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a tenu une séance le 6 juillet 2016 et recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2016-08 concernant le lot numéro 5 275 464 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1252-66-9531), soit de refuser une superficie totale de 42,0 mètres carrés pour des remises.

**#2016-07-241 – Demande de dérogation mineure numéro 2016-09 concernant la propriété située au 1064, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres (matricule 1353-32-0384)**

---

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 2016-09 concernant la propriété située au 1064, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres (matricule 1353-32-0384), par laquelle il est demandé d'autoriser une enseigne à soixante centimètres (0,60 m) du bord extérieur du trottoir; la norme minimale étant d'un mètre et demi (1,5 m);

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a tenu une séance le 6 juillet 2016 et recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure, en autant toutefois qu'il n'y ait pas plus de deux enseignes sur la propriété et que celle pour laquelle une dérogation mineure est demandée soit à un minimum de deux pieds du trottoir;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 2016-09 concernant la propriété située au 1064, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres (matricule 1353-32-0384) afin d'autoriser qu'une enseigne y soit installée à au moins soixante centimètres (0,60 m) du bord extérieur du trottoir, et ce, même si la norme minimale est d'un mètre et demi (1,5 m), en autant toutefois qu'il n'y ait pas plus de deux enseignes sur la propriété.

**#2016-07-242 – Demande de dérogation mineure numéro 2016-10 concernant le lot numéro 5 275 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1550-02-8384)**

---

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 2016-09 concernant la construction d'un garage sur le lot numéro 5 275 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1550-02-8384), par laquelle il est demandé d'autoriser une marge de recul arrière de 9,0 mètres; la norme minimale étant de 10,0 mètres;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a tenu une séance le 6 juillet 2016 et recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 2016-10 concernant la construction d'un garage sur le lot numéro 5 275 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (matricule 1550-02-

8384), en autorisant que ce garage ait une marge de recul arrière de neuf mètres (9 m) plutôt que minimalement de dix mètres (10 m).

**Demande de dérogation mineure numéro 2016-11 concernant la propriété située au 1580, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres (matricule 0950-72-7556)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**#2016-07-243 – Fermeture d'une partie d'un ancien chemin municipal désaffecté (lot 5 276 492 du cadastre du Québec) et vente en faveur de monsieur Patrick Kelley**

Considérant que le lot numéro 5 276 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, constitue une partie d'un ancien chemin municipal qui n'est plus utilisée par le public en général, et ce, depuis plusieurs années;

Considérant la demande d'acheter ledit lot qui a été formulée par monsieur Patrick Kelley, le 13 juin 2016;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. d'abolir et de fermer comme chemin municipal le lot numéro 5 276 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2;

. de vendre le lot numéro 5 276 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, à monsieur Patrick Kelley, pour la somme de 100,00 \$ plus toutes les taxes applicables, le cas échéant, payable comptant;

. d'autoriser monsieur Dominic Tremblay, maire et/ou madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte de vente, à poser tous les gestes et signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Il est également résolu que tous les frais inhérents à cette transaction soient assumés par monsieur Patrick Kelley, acheteur.

**#2016-07-244 – Commandite à la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) pour la tenue de son tournoi de golf**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une commandite de 150,00 \$ à la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) pour la tenue de leur tournoi de golf devant avoir lieu le 26 août 2016 au Club de golf Le Loup de Baie-Saint-Paul. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-07-245 – Appui au Musée maritime de Charlevoix pour le projet « Pour que les souvenirs puissent survivre »**

Considérant que le projet « Pour que les souvenirs puissent survivre » du Musée maritime de Charlevoix vise à rappeler à la mémoire collective les marins qui ont perdu la vie en mer;

Considérant que quelques naufrages de navires, dont notamment celui du LEECLIFFE HALL et celui du COUDRES DE L'ILE, ont un lien étroit avec L'Isle-aux-Coudres;

Considérant également que les personnes qui ont péri en mer n'ont pas de pierre tombale sur laquelle leurs familles peuvent se recueillir;

Considérant que le Musée maritime de Charlevoix souhaite, avec son projet, créer un circuit de cinq (5) lieux commémoratifs à la mémoire des marins disparus en mer;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer, sans contribution

financière, le projet « Pour que les souvenirs puissent survivre » du Musée maritime de Charlevoix.

**#2016-07-246 – Participation à la 17<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix Inc.**

---

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un billet pour participer à la 17<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix Inc. (partie de golf et souper) au montant de 85,00 \$, plus taxes le cas échéant, et de faire un don supplémentaire de 100,00 \$ à cet organisme. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-07-247 – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de mettre en place une traverse pour piétons sur le chemin des Coudriers à proximité de la Halte du Pilier**

---

Considérant la résolution portant le numéro 2016-07-234 adoptée par le conseil municipal lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de mettre en place une traverse de piétons sur le chemin des Coudriers à proximité de la Halte du Pilier qui est située au 2191, chemin des Coudriers.

Il est également résolu que des copies conformes de la présente résolution soient transmises à monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ainsi qu'à monsieur Steve Falardeau, chef du service de l'entretien et de l'exploitation du réseau dudit ministère.

**#2016-07-248 – Période de questions**

---

La période de questions est ouverte à 20h28.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h38.

**#2016-07-249 – Levée de la séance ordinaire du 11 juillet 2016**

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du 11 juillet 2016, à 20h40.

---

**Dominic Tremblay, maire**

---

**Pamela Harvey, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 août 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

---

**Dominic Tremblay, maire**